

**COMMUNE DE LÉRY****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°VI-2022-17****Séance du 6 décembre 2022**

Le Conseil Municipal de la commune de Léry, légalement convoqué le 30 novembre 2022, s'est réuni salle du Conseil Municipal en mairie sous la présidence de Madame Janick LÉGER – Maire.

Présents	J. LEGER, M. CHRIAA, N. LECARFF, C. RABET, B. AUBERT, K. LANCTUIT, Y. CANCALON, B. NORMAND, C. JUSZKO, E. MERLIN, P. BOLARD, C. CONTREMOULIN, AG. MEREAX, E. LEFEVRE
Absents	C. DEMANTE
Pouvoirs	M. DUMONTIER à E. LEFEVRE, I LEVERE à M. CHRIAA, F. RAFYQ à C. JUSZKO, D. PAUMIER à C. RABET

Secrétaire de séance : M. CHRIAAElus : 19Nombre de présents : 14Nombre de votants : 18**Vente partielle des parcelles D 1724 - D 271 - D 272 – D 273 – D 1337 – D 284 - D 285 – D 286 – D 1423 - D 292**

La société NEXITY a fait part de son souhait d'acquérir les parcelles cadastrées D271 – D 272 et D1724 (issue de la parcelle D 1595) d'une contenance totale d'environ 5 831 m² et les parcelles D 273 – D 1337 – D 284 - D 285 – D 286 – D 1423 - D 292 pour une contenance totale d'environ 37 144 m²

- Le Code Général des collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2241-1 et suivants,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment son article L.3211-14,
- Vu l'avis des domaines qui estime les parcelles D 1595 – D 271 - D 272 – D 273 – D 1337p à 87 000 € HT (la parcelle D 1595 est vendue partiellement) et D 1337p – D 284 - D 285 – D 286 à 110 000 € HT et D 1423 à 51 000 € HT et D234 – D 235 et D 292 à 65 000 € HT ou seule la parcelle D 292 sera revendue pour ce projet,

CONSIDERANT

Que les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur,

Que la parcelle cédée n'est plus utilisée à des fins d'intérêt public,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette vente pour un montant

de 700 000 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à **13 voix pour et 5 abstentions** :

- **APPROUVE** la cession des parcelles cadastrées D271 – D 272 et D1724 (issue de la parcelle D 1595) d'une contenance totale d'environ 5 831 m² et les parcelles D 273 – D 1337 – D 284 - D 285 – D 286 – D 1423 - D 292 pour une contenance totale d'environ 31 313 m² afin de construire un quartier résidentiel pour un montant de 700 000 € HT
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **DIT** que la vente ne pourra se faire que sous condition suspensive que le prix des fouilles archéologiques à la charge de la commune n'excède pas 5 000 € HT
- **AUTORISE** Madame la Maire, à signer tous les documents afférents à cette vente et à l'avant-contrat, les actes devant être établis par Maître BRICNET, Notaires à Val de Reuil, requis à cet effet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Janick LÉGER
Maire de LÉRY

